

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	13.09.2024	CV-24.410	8.3	
61100	REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE			



OBJET : INTERDICTION D'UTILISATION – TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE MACONNERIE – REMPLACEMENT DU DEVERSOIR DE CRUES

LJ/LDB

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

VU le Code Rural et notamment ses articles L 211-27 et R.211-12,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU la demande reçue le **4 septembre 2024**, présentée par le pétitionnaire désigné ci-dessous,

CONSIDERANT que des travaux de terrassement et de maçonnerie doivent être effectués pour remplacer le déversoir de crues situés le long du petit étang,

CONSIDERANT dès lors qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures adaptées pour préserver la sécurité des habitants.

ARRETE

ARTICLE 1 – AUTORISATION

Monsieur Denis LEHUGEUR – Responsable du bureau d'Etudes de Flers-Agglo est autorisé à intervenir sur le déversoir de crues du petit étang du parc afin de procéder à son remplacement :

- Du lundi 16 septembre 8H00 au vendredi 27 septembre 2024 18H00

ARTICLE 2 – INTERDICTION

Durant la période précitée, l'allée bordant le petit étang situé entre le portail jouxtant la salle du Moulin et l'extrémité de l'étang côté accrobranche sera interdit au public.

ARTICLE 3 - PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié si nécessaire dans la presse. Il sera publié sur le site de Flers-Agglo, à la diligence des services, et affiché sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS 61100	13.09.2024	CV-24.410	8.3	
REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE				

ARTICLE 4 – RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en Mairie.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS et les forces de police placées sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le **treize septembre deux mille vingt-quatre**


Le Maire adjoint,
Jacques DUPERRON

Diffusion le : 18 SEP. 2024	
Requérant : dlehugeur@flers-agglo.fr Commissariat Gendarmerie Centre de secours principal	Recueil des Actes Administratifs Municipaux Publication SEV Presse Service Citoyenneté et vie quotidienne PM SG